

Mettre fin aux châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

Bulletin numéro 26: Septembre 2017

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE



Global Initiative to
**End All Corporal Punishment
of Children**

La principale information de ce numéro:

Vous trouverez dans ce numéro des informations concernant le Département sud-africain de l'éducation de base, qui a élaboré un protocole pour l'élimination des châtiments corporels en milieu scolaire, lequel sera mis en œuvre dans tout le pays. En outre, à Zanzibar, le Plan d'action national pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des enfants prévoit des services de prévention œuvrant en faveur de la parentalité positive. Lisez la suite de notre bulletin pour découvrir les résultats de recherches régionales et nationales et les campagnes visant à mettre fin aux châtiments corporels infligés aux enfants à travers le continent.

1. [Récent progrès en Afrique](#)
 2. [Campagnes](#)
 3. [Actualité des droits de l'Homme](#)
 4. [Ressources: Recherches/Rapports/Publications](#)
 5. [Demande d'informations](#)
-

1. Récent progrès en Afrique

Avancées positives

Afrique du Sud: Le Département de l'éducation de base a élaboré un protocole pour l'élimination des châtiments corporels dans les écoles sud-africaines en réponse à l'utilisation persistante et généralisée des châtiments corporels en milieu scolaire. Le protocole vise à créer un cadre national pour normaliser la réponse du secteur de l'éducation aux châtiments corporels et faciliter la mise en œuvre de l'interdiction des châtiments corporels dans l'ensemble du système éducatif.
(News24, 15 septembre 2017)

Liberia: La vice-ministre de l'enseignement secondaire du Libéria, Felicia Doe-Somah, a appelé les autorités scolaires à ne plus recourir aux châtiments

corporels ou à toute punition causant des blessures physiques ou morales aux élèves. (The Capitol Times online, 7 août 2017). NB: Les châtiments corporels sont licites au sein du foyer, dans les structures d'accueil, les garderies et les écoles.

Zanzibar: Le gouvernement révolutionnaire de Zanzibar a lancé son Plan national d'action pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des enfants pour 2017-2022. Le Plan érige les services de soutien familial en tant que mécanisme pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, en favorisant des modèles de parentalité positive pour les mères, les pères et les autres personnes s'occupant des enfants comme alternative au recours aux punitions physiques et humiliantes. L'un des indicateurs connexes à atteindre d'ici 2022 est la réduction de 10% du nombre de personnes responsables des enfants estimant que la punition physique est une forme appropriée de châtiment ou de contrôle au sein du foyer et dans les écoles.

En revanche...

Zambie: L'action nationale pour l'éducation de qualité en Zambie (National Action for Quality Education) a appelé à la réintroduction des châtiments corporels au sein des écoles publiques et privées afin de rétablir la discipline chez les apprenants. L'organisation affirme que l'interdiction des châtiments corporels en milieu scolaire a entraîné l'indiscipline et affecte le rendement des enseignants. (Zambia Daily Mail, 31 août 2017) NB: Les châtiments corporels des enfants sont licites au sein du foyer, dans les structures d'accueil et les garderies; en outre les dispositions légales en faveur des châtiments corporels dans les établissements pénitentiaires et en tant que peine criminelle devraient être officiellement abrogées.

Zimbabwe: Le leader de la ligue de jeunesse de la Zanu-PF, le parti au pouvoir du Zimbabwe, a appelé la Première Dame Grace Mugabe, à infliger des châtiments corporels aux enfants qui se comportent mal. Kudzanai Chipanga a déclaré qu'il appartenait à Mme Mugabe de discipliner les enfants de toutes les manières possibles, «même en les frappant à l'aide d'un fouet». (News24, 6 septembre 2017)

S'exprimant lors d'une manifestation dans une école à Rusape, le vice-ministre de l'Education primaire et secondaire, Paul Mavhima, a appelé les autorités scolaires et les parents à infliger des châtiments corporels aux enfants pour les discipliner. Le vice-ministre a soutenu que les châtiments corporels étaient nécessaires pour assurer la bonne éducation des enfants. (Daily News, 21 juillet 2017)

Passer de l'interdiction à l'élimination

Togo: En août 2017, l'ONG WAO-Afrique a effectué une tournée de deux jours dans la région des plateaux pour sensibiliser les parents et les enseignants sur la discipline positive. Dans les villages d'Adomi et Elavagnon, WAO-Afrique a mis l'accent sur les effets négatifs des châtiments corporels et a appelé à privilégier les relations non violentes entre les adultes et les enfants. (djena.info, 15 août 2017)

[Retour au sommaire](#)

2. Campagnes

Campagnes régionale

Union africaine: lors de sa 29e session ordinaire en juillet 2017, l'Assemblée de l'Union africaine a adopté [l'Agenda 2040 de l'Afrique pour les enfants: La promotion d'une Afrique digne des enfants](#). L'agenda 2040 comprend 10 aspirations à atteindre d'ici 2040. Dans le cadre de l'aspiration 7, les États se sont engagés à s'assurer que «tout enfant soit protégé contre la violence, l'exploitation, la négligence et les mauvais traitements» et qu'en 2040, aucun enfant ne soit soumis à des châtiments corporels.

[Retour au sommaire](#)

3. Actualité des droits de l'Homme

Principales décisions et recommandations, etc.

Lors de sa 75e session, en mai / juin 2017, le **Comité des droits de l'enfant** a souligné la prévalence des châtiments corporels au sein de la famille et dans les écoles au [Cameroun](#). Le Comité a réitéré sa recommandation de 2010 visant à interdire expressément les châtiments corporels dans tous les milieux et à introduire des programmes d'éducation et de sensibilisation du public.

Le **Comité des droits de l'homme** a tenu sa 120e session en juillet 2017. Concernant le [Swaziland](#), le Comité s'est félicité de l'abolition des châtiments corporels judiciaires, il s'est déclaré préoccupé par leur légalité continue dans tous les autres milieux, et a recommandé de mettre un terme aux châtiments corporels dans tous les cadres ; il a également encouragé l'organisation de campagnes de

sensibilisation sur les effets néfastes des châtiments corporels. Une recommandation similaire a été formulée à l'attention de [Madagascar](#); le Comité a également regretté que, malgré la promulgation de la loi n ° 2007-023 sur les droits et la protection de l'enfant, l'interdiction des châtiments corporels n'ait pas été étendue à tous les cadres.

Lors de sa 18e session en août / septembre 2017, le **Comité des droits des personnes handicapées** a recommandé l'adoption d'une législation au [Maroc](#) pour veiller à ce que les enfants handicapés soient protégés contre la violence et les abus, y compris les châtiments corporels, et que «les auteurs soient sanctionnés ».

Briefings aux organes des droits humains

Global Initiative soumet régulièrement des briefings aux organes de suivi des traités des droits de l'homme avant l'examen des rapports des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l'homme à faire de même. Nous essayons particulièrement d'identifier les ONG et institutions des droits de l'homme "clés" dans chaque Etat avec lesquelles nous pourrions collaborer pour soumettre des rapports aux organes de suivi des traités. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org.

Vous trouverez ci-dessous la liste des Etats qui seront examinés par les organes de suivi des traités. Concernant les dates limites de soumission des rapports alternatifs aux Comités, veuillez consulter les rapports pays sur le [site de Global Initiative](#). Nous demeurons disponibles pour fournir des conseils aux ONG et institutions nationales des droits de l'homme, sur les informations pratiques concernant la soumission des rapports alternatifs (courriel: vohito@endcorporalpunishment.org).

Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant:

Le Comité africain tiendra sa 30e session ordinaire à Khartoum au Soudan en décembre 2017. Le Comité examinera les rapports de l'[Algérie](#) et de la [Sierra Leone](#) (à confirmer)

Comité des droits de l'enfant:

(1) La session 78 du Groupe de travail pré session aura lieu en octobre 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'[Angola](#) et le [Lesotho](#)

Comité contre la torture:

(1) La session 62 aura lieu en novembre/décembre 2017. Le Comité examinera les rapports du [Cameroun](#), de l'[Ile Maurice](#) et du [Rwanda](#) et adoptera la liste des points à traiter pour la [Mauritanie](#) et la liste des points établie avant la soumission des rapports pour le [Malawi](#) et la [Somalie](#)

Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes:

(1) La session 68 aura lieu en octobre/novembre 2017. Le Comité examinera les rapports du [Burkina Faso](#) et du [Kenya](#)

Comité des droits économiques et sociaux:

(1) La session 61 du Groupe de travail pré session aura lieu en octobre 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'[Afrique du Sud](#)

(2) La session 63 aura lieu en mars 2018. Le Comité examinera les rapports de la [République centrafricaine](#) et du [Niger](#)

(3) La session 62 du Groupe de travail pré session aura lieu en avril 2018. Le Comité adoptera la liste des points à traiter pour le [Cameroun](#) et l'[Ile Maurice](#)

Comité des droits de l'homme:

(1) La session 121 aura lieu en octobre/novembre 2017. Le Comité examinera les rapports du [Cameroun](#), de la [RD Congo](#), et de l'[Ile Maurice](#). Le groupe de travail chargé de l'examen des rapports adoptera la liste des points à traiter pour l'[Algérie](#) et la [Gambie](#) (en l'absence d'un rapport de l'Etat partie)

(2) La session 122 aura lieu en mars/avril 2018. Le Comité examinera le rapport du [Liberia](#) ; Le groupe de travail chargé de l'examen des rapports adoptera la liste des points à traiter établie avant la soumission des rapports du [Botswana](#) et de la [Tunisie](#)

L'Examen périodique universel

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtiments corporels des enfants continue d'être soulevée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des briefings sur chaque Etat examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les briefings provisoires avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi (nous soulevons la question auprès des États ayant accepté les recommandations visant à interdire les châtiments corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministères clés) et entreprenons une analyse continue de la couverture de cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à: vohito@endcorporalpunishment.org).

Les Etats africains prochainement examinés dans le cadre de l'EPU sont les suivants:

- (1) Session 28 (novembre 2017) – [Benin](#), [Gabon](#), [Ghana](#), [Zambie](#)
- (2) Session 29 (janvier 2018) – [Botswana](#), [Burundi](#), [Mali](#)
- (3) Session 30 (mai 2018) – [Burkina Faso](#), [Cap-Vert](#), [Cameroun](#), [Djibouti](#)

[Retour au sommaire](#)

4. Ressources: Recherches/Rapports/Publications

NOUVELLES publications de Global Initiative

[Interdire tous les châtiments corporels des enfants en Afrique : un pas décisif vers la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable](#): A

l'occasion de la Journée de l'Enfant africain 2017 commémorée autour du thème "L'Agenda 2030 pour le développement durable en faveur des enfants en Afrique: accélérer la protection, l'autonomisation et l'égalité des chances", ce briefing spécial met l'accent sur l'interdiction de tous les châtiments corporels des enfants en Afrique comme étant une étape essentielle vers la réalisation de l'Agenda pour le développement durable de 2030 (objectif 16.2) et l'Agenda pour les enfants en Afrique 2040: Favoriser un aménagement de l'Afrique pour les enfants (aspiration 7).



[Interdire les châtiments corporels infligés aux enfants: Réponses aux questions les plus fréquemment posées](#): Global Initiative et Save the Children Suède présentent une série de trois livrets visant à fournir des réponses aux questions les plus fréquemment posées et à dissiper les idées fausses sur l'interdiction des châtiments corporels et son impact sur les familles. Le premier livret porte sur les raisons de l'interdiction légale, et en particulier, les implications pour les parents et

la vie familiale; Le deuxième livret répond aux questions de façon accessible aux enfants et aux jeunes ; tandis que le troisième livret traite de questions spécifiques sur l'interdiction en milieu scolaire. Les livrets sont également disponibles en anglais, en russe et en espagnol et seront bientôt disponibles en arabe, albanais, bengali, chinois, portugais et thaïlandais.



Ressource globale

[Mettre fin à la violence pendant l'enfance: Rapport mondial 2017. Vue d'ensemble](#): Ce rapport final de Know Violence in Childhood - une initiative indépendante d'apprentissage mondial - examine les causes et les conséquences de la violence chez les enfants et identifie des stratégies fondées sur des données probantes pour l'empêcher. Le rapport souligne la prévalence des châtiments corporels dans toutes les régions, recommande des lois interdisant tous les châtiments corporels infligés aux enfants et cite : "La violence n'est pas une question privée qui doit relever de la responsabilité des familles, mais une question de droits humains que les États ont l'obligation de respecter." Il est disponible en anglais, français, espagnol, portugais et arabe.

Ressources nationales

[Afrique du Sud: Jamieson L, Sambu W & Mathews S \(2017\) Out of harm's way? Tracking child abuse cases through the child protection system in five selected sites in South Africa](#). Le Cap: Children's Institute, Université du Cap. L'étude constate que les dénonciations d'abus physiques sont souvent considérées comme des punitions «justifiables» sous le couvert de la discipline et sont acceptées comme telles par les services, même si les éléments de preuve suggèrent l'existence d'un cycle de violence. Cela souligne la nécessité pour les enfants, les personnes s'occupant des enfants et les professionnels de prendre au

sérieux les cas d'abus physiques, y compris les châtiments corporels, et que la police en particulier veille à ce que les plaintes soient instruites et que les agences offrent des services de soutien à tous les enfants.

Swaziland: Lancé en mai 2017, le rapport de l'étude nationale sur les causes de la violence faite aux enfants au Swaziland ([National Study on the Drivers of Violence against Children in Swaziland report](#)) identifie les principaux facteurs liés au risque accru de violence à l'encontre des enfants. L'étude a été réalisée par l'Université d'Édimbourg, en partenariat avec l'Université du Swaziland et l'UNICEF Swaziland, en collaboration avec le Bureau du vice-Premier ministre. En utilisant les sept stratégies prioritaires du [cadre INSPIRE](#), l'étude formule des recommandations de politiques sur la mise en œuvre et l'application des lois, dont l'«interdiction [des] châtiments corporels dans tous les cadres (à long terme)».

[Retour au sommaire](#)

5. Demande d'informations

Promotion de la discipline positive et non violente

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web. Merci d'écrire à: triona@endcorporalpunishment.org pour nous suggérer des ressources. Nous recherchons particulièrement de la documentation portant sur la promotion de la discipline positive dans le cadre d'une campagne sur la réforme juridique ou en rapport avec une interdiction qui a déjà été obtenue.

Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants

Les preuves de la nature et de la prévalence des châtiments corporels recueillies par le biais d'études nationales sont importantes pour garantir la visibilité de la question des châtiments corporels et pour mesurer l'efficacité de l'application des lois d'interdiction, ainsi que les mesures adoptées pour changer les attitudes et les pratiques. Veuillez envoyer des résultats récents de recherche sur les châtiments corporels des enfants en Afrique à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org.

Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative:

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtiments corporels ont été adoptées
- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels des enfants

Veillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: vohito@endcorporalpunishment.org.

[Retour au sommaire](#)

Global Initiative vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Le Projet Afrique vise à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres.

Nous espérons que avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org.

